

Nouvel encadrement des permis d'alcool

Régime actuel	Nouveau régime		
Permis permanents – période d'exploitation annuelle	Permis permanents – période d'exploitation annuelle ou saisonnière	Options	Caractéristiques
Restaurant <ul style="list-style-type: none"> • Pour vendre • Pour servir 	Restaurant	<ul style="list-style-type: none"> • Traiteur • Pour servir 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de vendre et de servir des boissons alcooliques sans consommation d'aliments • Conditions d'exploitation des options « traiteur » et « pour servir » à prévoir par règlement
Bar <ul style="list-style-type: none"> • Avec particularités (théâtre, amphithéâtre, piste de courses, centre sportif, pavillon de chasse) 	Bar	<ul style="list-style-type: none"> • S. O. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de mineurs avec parents jusqu'à 23 h sur la terrasse (au lieu de 20 h)
Club	Accessoire	<ul style="list-style-type: none"> • Pour servir • Sans présence de mineurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture aux commerces de biens et de services • Festivals et grands événements • Conditions d'exploitation à prévoir par règlement
Terre des hommes			
Parc olympique			
Détailant de matières premières et d'équipements			
Grossiste de matières premières et d'équipements	Centre de vinification et de brassage	<ul style="list-style-type: none"> • Fabrication domestique 	<ul style="list-style-type: none"> • Autorise la vente de matières premières et d'équipements • Autorise la fabrication domestique • Conditions d'exploitation à prévoir par règlement
Épicerie	Épicerie	<ul style="list-style-type: none"> • S. O. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prolongation des heures de vente des boissons alcooliques à compter de 7 h le matin (au lieu de 8 h) • Révision des conditions d'exploitation prévues par règlement
Vendeur de cidre	Vendeur de cidre	<ul style="list-style-type: none"> • S. O. 	<ul style="list-style-type: none"> • Abrogation du permis après une période de 10 ans à la suite de l'entrée en vigueur de la loi (voir disposition transitoire)
	Livraison	<ul style="list-style-type: none"> • S. O. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'exploitation à prévoir par règlement • Autorise la livraison des boissons alcooliques obtenues auprès d'un restaurant, avec des aliments • Autorise le transport et l'entreposage de boissons alcooliques pour les fins des activités d'un transporteur public (bateau, train, avion)